

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 70 (1931)  
**Heft:** 39

**Artikel:** Bourg-Ciné-Sonore  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-224138>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

veillé en sursaut, bondit hors du lit en hurlant et, sa chemise enflammée, sentant sa chair grésiller, il alla, torche vivante, se jeter dans la fosse à purin. Quelques instants après, la furie qu'était sa femme lui fendait le crâne de deux coups de poiche ».

Voilà ce que je viens de lire dans mon journal. Vous comprenez que j'ai fait disparaître la feuille de chou imbécile et même que je vais me désabonner si elle continue à relater des faits de sauvagerie semblables.

Ah ! s'il était quelque part un journal qui remplisse ses colonnes avec les traits admirables des femmes qui cherchent leur mari, qui les gâtent, qui les câlinent, qui les choucroutent, qui les adorent, qui les traitent comme des coqs en pâtre, je soucierais immédiatement dix, vingt, trente abonnements et l'on verrait, chez moi, tâter ce journal sur tous les meubles, dans tous les coins.

*Prosper.*

**A l'école de recrues.** — Voyons, Lebidon, quand un homme doit-il être enterré avec les honneurs militaires ?

Silence. Lebidon regarde droit devant lui...

— Eh bien ? Vous ne trouvez pas ?

— C'est quand il est mort, mon lieutenant !

**Oh ! ces amoureux.** — En chemin de fer, deux jeunes mariés montent dans un wagon de première classe.

Derniers adieux aux parents qui accompagnent. La locomotive siffle, le train s'embranche et le couple s'installe dans les deux fauteuils de droite.

Un monsieur qui occupe le fauteuil de gauche, ne tarde pas à s'endormir et ronfle.

Peu à peu le couple se familiarise avec ce ronflement, sans s'inquiéter de la présence du dormeur, madame donne à son mari les noms les plus tendres.

— Mon petit chat, mon petit loup, mon petit bichon, mon petit rat, mon...

Le monsieur, dans son fauteuil de gauche :

— Appelle-le une fois pour toutes mon arche de Noé, et laissez-moi dormir, tonnerre de Brest !

#### OU LE PYJAMA AURAIT ÉTÉ PLUS SEYANT QUE LA CHEMISE

(Fin.)

Ayant réintégré sa cellule, l'abbé en poussa le verrou et demeura invisible trois journées durant. L'affaire de Pétrafélix s'était ébruite et les pères se demandaient quels projets de sanction leur abbé forgeait dans son cerveau. Enfin, à matines du quatrième jour depuis l'événement, Jean de Tornafol parut à sa chaire, pâle et fatigué d'insomnies. Il ne dit mot du guet-apens, ni du sous-seing. Seulement, il dépecha, un matin, deux courriers, porteurs, chacun, d'un parchemin soigneusement roulé en son étui : l'un à Monseigneur l'évêque de Lausanne, l'autre, au sire Nicod, de la Sarraz.

Ce fut un nouveau procès ; on en avait l'habitude à l'Abbaye de Ste-Marie Magdalene !... Les pères blancs en avaient pris la coutume avec leurs frères bénédictins, de St-Claude !

La prononciation, rédigée en latin par les notaires Aymonet Pollens et Guillaume Bérard, jurés de la cour de Lausanne et sous le scel de Claude de Menthon, bailli de Vaud, fut promulguée en langue vulgaire à l'Abbaye, le 22me juillet 1488.

La dite sentence donnait raison à l'abbé, bien entendu, et les habitants de la Combe du Lieu de dominus Poncii se reconnaissent hommes taillables et main-mortables de l'abbaye du lac, et confessent tenir de la dite tous les biens-fonds qu'ils possédaient à la Combe. Voilà pour l'essentiel.

Mais la sentence portait comme 9me paragraphe — et c'est là le côté comique de mon histoire — que, vu le sacrilège commis sur la personne de l'abbé, réputée inviolable, les coupables conjurés du guet-apens de Pétrafélix devaient faire amende honorable...

— Je ne sais pas bien, mon oncle, ce qu'il y a de drôle dans cet alinéa... ?

— Non? Alors, tu vas comprendre... Les conjurés durent donc faire amende honorable le 22me juillet 1488, le jour de la fête de la patronne du lac. L'abbé Tornafol, profondément

mortifié de l'attentat, voulut d'un coup retrouver son prestige ébranlé aux yeux de ses sujets, en faisant infliger aux coupables une punition exemplaire.

Furent conviés à cette journée d'anniversaire tous les notables des environs. Les hérauts avaient invité au son de la trompette toute la population de la Vallée. Sur une haute estrade édifiée exprès pour la circonstance, on voyait, au jour dit, le sire de la Sarraz, Nicod, avoué du couvent et toute sa suite en costume d'apparat, Claude de Menthon, bailli de Vaud, le sire de Cossoray avec sa cour, ceux d'Aubonne et de Vufflens, le Seigneur de Mont-le-Grand, nobles aux brillants habits, belles dames, coiffées du hemin pointu comme un entonnoir.

Le soleil faisait chatoyer les couleurs brillantes des soies et des brocartes brochés d'or et d'argent, étinceler les épées aux gardes ornées de pierreries et de ciselures, briller les cottes d'armes passées par dessus les armures.

Dans le reste de la cour, sur les fenêtres, sur les escaliers, dans les moindres recoins, puis en dehors du mur d'enceinte, sur les arbres du verger, sur la fontaine de la place, aux fenêtres, sur les toits, partout, grouillait une foule bruyante, agitée, impatiente : manants, en casaque de laine brune, charbonniers coiffés du large chapeau noir, ailes déployées contre l'ardeur du soleil, pêcheurs à pieds nus, jargonnant en leur patois mi-vaudois, mi-franc-comtois.

Un étroit passage, qui conduisait à l'estrade, avait été ménagé au milieu de cette foule, maintenu par les archers de la Sarraz.

Jean de Tornafol, suivi de son Chapitre, apparut sur l'estrade, et prit place. Le bruit de houle qui s'élevait de tout ce peuple assemblé s'était subitement calmé ; tous les yeux étaient braqués avec une curiosité mêlée de crainte sur la face de marbre de l'impénétrable abbé.

Une sonnerie de trompette éclata soudain au sommet de la tour. Dans un souffle de curiosité impatiente, les coups se tendirent, les yeux s'écarquillèrent...

Puis, au loin, des huées éclatèrent, mêlées à des rires aigres de femmes. Cris et glossements, ricanements, invectives et apostrophes couraient maintenant tout le long des files de curieux, paillards ou malveillants, comme à la poursuite de quelqu'un. Dans la cour du couvent, sur les estrades, tous les yeux étaient fixés vers le porche. Les huées se rapprochaient...

Soudainement, on vit apparaître sous le portail un humble pénitent en chemise, tête nue, un cierge à la main, suivi d'un, de deux, de trois, de cinq infortunés compagnons, dans le même accoutrement ! Le premier instant de surprise passé, un rire brusque partit, fusa, se communiqua aux voisins, à la foule entière, devint homérique, gronda aux échos de murailles, diminua, reprit de plus belle, et remonta jusqu'à la flèche de la tour !... Le gros cellerier, la face violette, secouait sa panse en se frappant les cuisses de ses deux mains, et risquait chaque fois de tomber à la renverse. Le sire Nicod, se tenait les côtes et riait par hoquets convulsifs. Le bailli gonflait ses joues, sa grosse langue violacée se promenait sur ses lèvres. Une noble dame était secouée d'accès d'un rire hysterique qu'elle essayait en vain d'étouffer sur sa manche. Le beau-dieu, lui aussi, se gaussait des pénitents et tellement que pis ne pouvait...

Seul l'abbé Tornafol restait impassible, pas un muscle de son visage impénétrable n'avait bougé ; il épiait la foule; seul le feu plus vif de ses yeux d'acier laissait supposer sa satisfaction de son prestige reconquis.

De tout proche maintenant, on reconnaissait parmi la file grotesque, lamentable des pénitents : Perrinet Bron, Stephane Estaquaz, Vian-daz, Ostoz, Johann, Abissaire, tous les auteurs du coup de main de Pétrafélix. Ils n'avaient point l'air gaillards ni conquérants ! Ils baissaient la tête piteusement et de vergogne d'être exposé ainsi en public. Le grand Estaquaz laissait voir aux regards gouailleurs ses longues jambes maigres et poilues, Ostoz, ses mollets

épais et en douves de tonneau, Abissaire, des pieds sales et déformés de durillons, Johann, son gros ventre au nombril saillant sous sa chemise ; Perrinet avait à la sienne un long accroc juste à la place de son derrière.

— Ho ! ho ! ho !... Paiens ! Hi, hi, hi... Mécréants ! le pansu ! le poilu ! hurlaient à tue-tête des jeunes écervelés juchés sur le mur d'enceinte. Estaquaz, le poilu ! Cache ton nombril ! Va te laver les pieds ! Hé. Perrinet ! si ta Martine t'as vu, tu n'as plus grand'chose à lui cacher !

— Suffit, oncle Michel, coupa mon espiègle de cœur, avouez qu'à ces vergogneux pénitents un pyjama aurait été plus seyant qu'une chemise...

Le plus cocasse, ajouta l'oncle, qui voulait avoir le dernier mot, c'est que, depuis ce jour, et en mémoire du sacrilège commis et de sa punition, les deux syndics de la Commune du Lieu de dom Poncet assisteraient chaque année, le jour de la fête de la patronne de l'Abbaye, à la grand'messe et lui offriraient un cierge de cire d'une livre pesant !

*Cyprien.*

**Bourg-Ciné-Sonore.** — Au Bourg : « La Mégère apprivoisée », Douglas Fairbanks et Mary Pickford n'ont pas pu résister à la tentation d'interpréter une fois au moins du classique et se sont laissé séduire par la proposition de Sam Taylor d'adapter pour l'écran « La Mégère apprivoisée » de Shakespeare. Il fallait deux grands artistes comme Mary Pickford et Douglas Fairbanks pour oser tenter une chose pareille, mais ils ont réussi à faire quelque chose d'étonnant et l'atmosphère qui se dégage du film est tout à fait remarquable. Ce programme pour lequel les enfants sont admis non accompagnés, en matinées, est complété à leur intention de deux films de Harold Lloyd : « Plein aux As », et « Pensent que j'ai peur », outre les actualités parlantes « Fox Movietone ». Dimanche matinées à 14 heures et 16 h. 15.

**Achetez  
— votre Troussseau**

**AUX TISSERANDS**

4, rue Madeleine  
Près de l'Hôtel de Ville

LAUSANNE  
H. Lévy

Pour la rédaction :  
J. BRON, édit.

#### Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.



**POUR OBTENIR DES MEUBLES**

de qualité supérieure, d'un goût parfait, aux prix les plus modestes.

Adressez-vous en toute confiance à la fabrique exclusivement suisse

**MEUBLES PERRENoud**

Succursale de Lausanne : PÉPINET-GRAND-PONT

Le chic des CHEMISES confectionnées et sur mesure : sous-vêtements, etc. ; les plus bas prix sont autant d'avantages que vous conduiront chez

**DODILLE**

le vrai chemisier-  
spécialiste  
HALDIMAND 11  
LAUSANNE

**S. Geismar** Chapellerie. Chemisierie.  
Confection pour ouvriers.  
Bonneterie. Casquettes.

Place du Tunnel 2 et 3. LAUSANNE